

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP2021-77

SE2016-03 INFOGÉRANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE AVENANT N° 7 : AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat,

Vu le marché SE2016-03 conclu avec la société COAXIS ASP pour l'infogérance des systèmes informatiques du Syndicat notifié le 25 mai 2016 d'une durée de 36 mois renouvelable deux fois douze mois,

Vu la DP2018-12 portant avenant n°1 au marché SE2016-03 pour l'intégration d'un prix nouveau pour l'augmentation de l'espace de stockage,

Vu la DP2020-81 portant avenant n°2 au marché SE2016-03 pour l'intégration d'un prix nouveau pour l'augmentation de l'espace de stockage,

Vu la DP2021-36 portant avenant n° 3 au marché SE2016-03 pour prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 24/09/2021,

Vu la DP2021-43 portant avenant n° 4 au marché SE2016-03 pour l'intégration d'un prix nouveau pour l'augmentation de l'espace de stockage,

Vu la DP2021-45 portant avenant n° 5 au marché SE2016-03 pour prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 24/11/2021,

Vu la DP2021_75 portant avenant n° 6 au marché SE2016-03 afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la prolongation de la durée du marché sur la période du 24/11/2021 au 31/12/2021 conformément à l'avenant n° 6, le montant du marché augmente.

Il est donc convenu de prendre un avenant n°7 et de modifier l'article 2 du marché.

Article 2 : Augmentation du montant du marché

Le montant du marché se verra augmenter de 1 903,20 € HT comme suit :

- 317,20 € HT pour la période du 24/11/2021 au 30/11/2021
- 1 586,00 € HT pour la période du 01/12/2021 au 31/12/2021

Le reste des dispositions demeure inchangé.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant 7 au marché SE2016-03 Infogérance du système informatique du Syndicat portant augmentation du montant du marché,
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant sera notifié à COAXIS ASP, situé 91, avenue Jean-Jaurès 47200 MARMANDE.

Fait à Damazan, le 24 novembre 2021

Le Président,
Michel MASSET